

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest

**Décision n° 3787 du 2 février 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général des groupements
de gendarmerie départementale de la Dordogne, de la Gironde, des Landes,
de Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques**

NOR : INTJ2102964S

Le commandant de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 42999 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032325S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} mars 2021 :

Ducrocq	Philippe	NIGEND : 141 220
Rigolt	Christophe	NIGEND : 161 434

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2021 :

Gazo	Christian	NIGEND : 123 044
Turpin	Cyril	NIGEND : 165 482
Duprié	Alexandre	NIGEND : 180 491
Cabane-Chrestia	Serge	NIGEND : 157 692

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2021 :

Gramatica	Guillaume	NIGEND : 177 904
Sanz	Grégory	NIGEND : 209 357
Pazat-Lemoine	Alan	NIGEND : 209 419
Hardouin	Isabelle	NIGEND : 164 876
Menis	Élodie	NIGEND : 232 073

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2021 :

Kubas	Aurélie	NIGEND : 363 724
Tauotaha	Raihau	NIGEND : 369 281

Claverie	Thomas	NIGEND : 320 725
Montourcy	Jérémy	NIGEND : 375 355
Genar	Damien	NIGEND : 201 284
Martinez	Myriam	NIGEND : 380 130
Holyst	Cédric	NIGEND : 211 469
Theuil	Maurice	NIGEND : 203 844

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 février 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
A. Pétillot*